

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 novembre 2020

L'an deux mil vingt le mardi 10 novembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 05/11/2020

Date d'affichage 05/11/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Procurations : 2

Étaient présents :

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Chrystel VINCENT, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absents excusés : Madame Marion VEISTROFFER a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAZENGEL.

Était absent non excusé : néant

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

PROJET CREATION UNITÉ DE MÉTHANISATION PAR SAS OUDON BIOGAZ

Dans le cadre d'une démarche agroécologique, 76 éleveurs du Pays de Craon se sont engagés depuis plusieurs années pour produire, à partir des effluents de leurs élevages, du gaz renouvelable et un fertilisant organique naturel pour amender leurs terres agricoles. En effet, la méthanisation de sous-produits de nos fermes, de l'agro-industrie locale ou des collectivités génèrera un engrais organique naturel assimilable plus rapidement par les plantes.

Cette avancée agroécologique permettra de réduire fortement les consommations actuelles d'engrais de synthèse.

Oudon Biogaz permettra de produire l'équivalent de la consommation en gaz de 10 000 habitants.

Certains agriculteurs de notre commune bénéficieront de cet engrais organique naturel dont l'épandage est soumis à un plan prédéfini, c'est pourquoi notre collectivité doit exprimer son avis sur le plan d'épandage Oudon Biogaz.

Ce projet sera soumis à une enquête publique du 5 novembre au 4 décembre 2020.

A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote contre ce projet.

Délibération adoptée après vote à bulletin secret, par : **Pour : 0 voix**

Contre : 10 voix

Abstention : 5 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 13 novembre 2020.

Le Maire, Anthony ROULLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20201110-2020-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2020

